

la rareté. On a remarqué surtout une transfiguration entourée de divers groupes épisodiques. On sait que le caractère principal de la peinture sacrée, chez les sectateurs de l'église grecque, est la fidélité à des types traditionnels que les Russes conservent encore soigneusement aujourd'hui. L'étude de l'art byzantin n'en a pas moins une très-haute importance, et n'est pas encore aussi répandue qu'elle devrait l'être, malgré quelques restaurations et même quelques constructions récentes qui ont commencé à la remettre en honneur.

Dans un autre ordre d'idées le Comité a entendu les rapports qui lui ont été faits sur de récentes publications intéressant l'histoire et la géographie locales, entre autres sur les *fiefs du Forez*, de Sonyer-du-Lac, et la magnifique édition que vient d'en donner M. D'Assier de Valenches. Un atlas historique du département de l'Ain a été annoncé par M. de Bombourg. Ce dernier travail comprend cinquante cartes, six pour l'époque celtique et gallo-romaine, sept pour l'époque burgundo-franque, neuf pour l'époque féodale ; puis six cartes des baronnies, seigneuries, titres et fiefs du XIV^e au XVIII^e siècle ; onze cartes consacrées aux divisions ecclésiastiques, six aux divisions judiciaires de toute nature, et à la désignation des villes, bourgs, villages qui envoyaient des députés aux Etats généraux ; enfin les cinq dernières au département de l'Ain, tel qu'il a été formé en 1790, et aux vicissitudes qu'il a éprouvées jusqu'en 1859.

On voit par ce vaste programme qu'il s'agit ici d'un travail complet sur un sujet qui n'a jamais été étudié d'une telle manière et avec un tel ensemble. M. de Bombourg qui se voue avec tant zèle aux recherches archéologiques, ne s'est pas contenté d'annoncer son programme ; il a communiqué aussi deux cartes ou plutôt deux projets de cartes du Lyonnais, l'une représentant ce pays pendant la période gauloise, quand il s'appelait le pays des Ségusiaves, l'autre indiquant toutes les seigneuries qui dépendaient au moyen-âge des chanoines-comtes de Lyon.

Les cartes de M. de Bombourg ont été l'objet d'un examen particulier, et ont donné même lieu à une discussion des systèmes admis aujourd'hui pour la fixation des territoires des anciens